

Charpentier-menuisier		
Secteur	Articles	Demandes des employeurs
IC/I	20.02 6) (nouvel article)	Prévoir un principe d'étalement des revenus.
IC/I	Section 20	Permettre, sur une base volontaire, la reprise des heures perdues pour cause d'intempéries durant la semaine régulière de travail.
IC/I	Section 20	Revoir le concept des taux horaires afin d'établir deux plages horaires et abolir les primes concernées.
IC/I	Section 23	Revoir le concept des frais de déplacement.
IC/I	20.07 3)	Abolir la période de repas après 10 h de travail.
IC/I	20.03 17)	Charpentier-menuisier affecté à la pose de planches de gypse : Augmenter la limite hebdomadaire à 45 heures du lundi au vendredi
IC/I	20.03 17)	Charpentier-menuisier affecté à la pose de planches de gypse : Ajouter une plage horaire à 5 h.
IC/I	24.01 2) o)	Charpentier-menuisier affecté à la pose de planches de gypse : Modifier la liste d'outils.